

Assemblée générale 2019

mardi 7 mai 2019, par [Rene Paul Mages \(ramix\)](#), [MathDesc](#), [Erwan Hamon](#)

Conformément à l'article 8 des statuts de l'association FFII France, les adhérents de l'association seront convoqués par courriel à l'assemblée générale ordinaire de l'association pour l'année 2019.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le lundi 9 décembre 2019, de 19h30 à 21h00 environ , et se tiendra à l'adresse suivante :

Au Pere Tranquille,
16 Rue Pierre Lescot
75001 Paris

Accès : Métro Les Halles

Ordre du jour :

Présentation du bilan financier
Certification des comptes
Présentation du bilan moral
Vote sur le bilan moral
Quitus financier
Élection des nouveaux membres du CA

Conformément à l'article 8.1 des statuts tout membre peut demander par vote électronique l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour. Si la proposition recueille 1/4 des voix des membres, le CA ne peut refuser d'inscrire la question à l'ordre du jour lors de l'AG physique.

Confirmation de présence :

Important : Les personnes qui pensent pouvoir assister à l'assemblée générale peuvent le signaler en envoyant un courriel à l'adresse : bureau AT ffii.fr

Modalités de vote :

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2019 pourront prendre part aux votes.

Le vote électronique sera ouvert à partir du lundi 25 novembre 2019 et sera clos à 19h30 le jour de l'assemblée générale, l'heure d'envoi du message faisant foi.

Au plaisir de vous rencontrer à Paris !

Erwan Hamon
Secrétaire de la FFII France

Mathieu Deschamps
Trésorier de la FFII France

Rene Paul Mages
Président de la FFII France